



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts de l'identification permanente  
du matériel roulant ferroviaire****Sixième session**

Genève, 29 et 30 août 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session\* \*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 29 août 2022 à 10 heures

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires.
3. Rapport sur l'exécution du mandat du Groupe.
4. Questions diverses.
5. Résumé des décisions.

---

\* Seuls les représentants inscrits pourront participer à la session. Tous les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : [https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=uT\\_Kg4](https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=uT_Kg4). Les participant(e)s souhaitant assister en personne à la réunion doivent s'inscrire également sur la plateforme INDICO, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000504>.

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 24 32). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/practical-information-delegates>.

\*\* En raison de la COVID-19, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/367650>.



## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (ci-après le Groupe d'experts) sera invité à adopter le projet d'ordre du jour.

#### Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/6.

### 2. Conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute conclure ses débats sur la conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires (URVIS), comme il est prévu dans son mandat. Il pourra dans ce cas examiner les points suivants :

#### a) Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire

Les experts souhaiteront probablement achever leurs discussions sur l'élaboration de règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire en examinant le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/8, comme suite aux échanges de vues qui avaient eu lieu durant la cinquième session du Groupe et lors de la réunion du groupe de rédaction informel tenue en juin 2022.

#### b) Comité de révision des Règles types

Les experts souhaiteront sans doute achever leurs discussions sur le projet de mandat du Comité de révision, figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/9, établi par le secrétariat pendant la période intersessions et examiné durant la réunion du groupe de rédaction informel tenue en juin 2022.

#### c) Instructions relatives aux Règles types

Les experts souhaiteront peut-être examiner le projet d'instructions non contraignantes pour les Règles types dans sa forme actuelle, tel qu'il est présenté dans le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/10, et décider des prochaines étapes.

#### Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/8, ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/9  
et ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/10.

### 3. Rapport sur l'exécution du mandat du Groupe

Les experts voudront peut-être examiner le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/11, qui résume les activités du Groupe depuis qu'il a été établi. Le Groupe souhaitera peut-être modifier le rapport durant la session, de sorte qu'il puisse être soumis au Groupe de travail des transports par chemin de fer en tant que résumé des activités menées et évaluation de l'exécution du mandat.

### 4. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les propositions sont à communiquer au secrétariat ([sc.2@un.org](mailto:sc.2@un.org)).

## **5. Résumé des décisions**

Conformément à la pratique établie, le (la) Président(e) récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. Les représentants seront invités à adopter le projet de liste de décisions. À l'issue de la session, le Secrétaire établira le rapport final de la session avec l'aide du Président et du Vice-Président.

---